

Parlement jurassien
Groupe libéral-radical

Question écrite n° 3254

La ligne blanche à ne pas franchir...

Au gré des réfections de routes, on constate que les lignes blanches de sécurité sur le bord extérieur des pistes ne sont plus ou plus forcément tracées, apparemment pour des raisons d'économie.

Ces lignes blanches permettent, par mauvais temps ou la nuit, d'avoir une indication visuelle précieuse sur le bord de la chaussée.

Pour des questions de sécurité, il nous semblerait important que l'ensemble des routes cantonales en soient pourvues.

Nous remercions le Gouvernement de répondre aux questions suivantes :

- Comment l'absence de ligne blanche sur l'extérieur des routes est-elle perçue en termes de sécurité et de visibilité par l'Etat ?
- Les organismes spécialisés en sécurité routière (par exemple Conseil Suisse de la sécurité routière ou autres) ont-ils une position sur l'absence de ces lignes blanches ?
- Le Gouvernement serait-il prêt à faire peindre les lignes blanches extérieures sur les routes cantonales qui n'en ont plus ?

Pour le groupe libéral-radical
Ernest Gerber

19

Delémont le 18. 12. 2019.

Avancer ensemble.

FDP
Die Liberalen

PLR
I Liberali

PLD
Ils Libéraux